DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

MA004-055-novembre-DAO-2026-Exposition photo

Production photographique, de scénographie et d'installation d'une exposition itinérante

« Racines résilientes – جذور صامدة»

Projet FERMA

Le projet Femmes résilientes au Moyen-Atlas

FERMA

Table des matières

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS) 4
A. Généralités 4
1. Champ d'application 4
2. Modalités de division du marché en plusieurs lots 4
3. Source de financement 4
4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur 4
5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés 5
6. Une offre par soumissionnaire 5
7. Litiges et résolution des différends 6
8. Garantie de propriété intellectuelle 6
9. Confidentialité et protection des données 7
B. Le Dossier d'Appel d'Offres 7
10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres 7
11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres 7
12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres 8
C. Préparation des Offres 8
13. Frais de soumission 8
14. Langue 8
15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative 9
16. Composition des offres 9
17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements 9
18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux 10
19. Validité des Offres 10
20. Normes de performance 10
21. Garantie de soumission 10
22. Propositions variantes des soumissionnaires 11
23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres 11
24. Viste des lieux 11
25. Échantillons 12
26. Cachetage et marquage des Offres 13
27. Dépôt des Offres 13
28. Offres hors délai 13
29. Modification et retrait des offres 14

30. Ouverture des Offres 14
D. Évaluation et comparaison des Offres 14
31. Caractère confidentiel de la procédure 14
32. Éclaircissements apportés aux offres 15
33. Évaluation des offres 15
34. Offres anormalement basses 16
35. Correction des erreurs 16
36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres 17
E. Attribution du marché 17
37. Attribution 17
38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché 17
39. Notification de l'attribution du Marché 18
40. Signature du Marché 18
41. Type de contrat et conditions générales 18
42. Garantie de bonne exécution 18
II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) 21
III. Termes de références 30
1. Annexe1: Specifications de la prestation 30
43. Contexte et objet du marché 30
44. Principes communs 32
44.1. Préparation des portraits et broderie rapportée 32
44.2. Système de suspension léger : solution technique privilégiée 33
44.3. Scénographie, signalétique et équipements 33
44.4. Mur pêle-mêle photographique – dispositif complémentaire 35
44.5. Itinérance, transport, montage et réinstallation 36
44.6. Prototype et livrables 37
45. Coordination, calendrier et validations 38
46. Dispositif de comptage et de suivi des visiteurs 39
47. Droits, confidentialité et sécurité 40
48. Candidatures et offres financières 40
49. Durée du marché 40
50. Les critères d'évaluation 41
50.1. Évaluation technique 70% 41
50.2. Évaluation Financière : 30% 42
2. Annexe 2: Bordereau des prix 43

I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1. Champ d'application

Socodevi publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue d'obtenir les fournitures, biens et services connexes spécifiés à la Section III - Termes de Références du présent document, destinés à la mise en œuvre de l'activité et du projet décrits dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO).

2. Modalités de division du marché en plusieurs lots

Socodevi se réserve le droit de diviser le présent marché en plusieurs lots. Le cas échéant, les caractéristiques de cette division, incluant le nombre de lots ainsi que leur désignation sont énumérées dans les DPAO. Leur composition et leurs spécifications techniques, sont quant à elles détaillées à la Section III. Les soumissionnaires doivent se référer au point 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) pour connaitre les modalités de présentation des offres en cas de division du marché en lots.

3. Source de financement

Socodevi a obtenu un financement auprès d'un organisme identifié dans les DPAO, en vue de financer le projet identifié dans les DPAO. Socodevi a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé. Socodevi est considéré comme l'Acheteur pour des fins contractuelles.

4. Le code de conduite et d'éthique du fournisseur

Tous les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Code de conduite du fournisseur de Socodevi. Ce Code, annexé au présent dossier d'appel d'offres, énonce notamment des principes relatifs aux conditions de travail, aux droits de la personne, à la protection de l'environnement et à la conduite éthique.

Les soumissionnaires sont par ailleurs avisés que certaines dispositions de ce Code de conduite deviendront contractuellement contraignantes en cas d'attribution du marché, conformément aux termes et conditions du contrat applicable.

Les soumissionnaires reconnaissent également que Socodevi applique une politique stricte de tolérance zéro à l'égard des pratiques prohibées, y compris la fraude, la corruption, la collusion et toute pratique contraire à l'éthique ou aux normes professionnelles.

En conséquence, Socodevi :
a) rejettera toute offre si elle établit que le soumissionnaire sélectionné a eu recours à des pratiques frauduleuses ou corruptives dans le cadre de la procédure d'attribution du marché ;
b) pourra déclarer un soumissionnaire inéligible, à titre temporaire ou permanent, à l'attribution de tout contrat, si elle constate que celui-ci s'est livré à des pratiques frauduleuses ou corruptives lors d'une procédure de passation de marché ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu avec Socodevi.

5. Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

Les lieux de provenance des matériaux, des matériels de l'Entrepreneur, des fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent être précisés par le soumissionnaire et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.
Le terme "provenance" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

6. Une offre par soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre si l'appel d'offres n'est pas divisé en lots. Tout soumissionnaire qui présenterait plusieurs offres ou participerait à plusieurs offres sera disqualifié. Toutefois, la présentation d'offres alternatives est autorisée ; veuillez-vous référer à la

section intitulée « Propositions variantes des soumissionnaires » pour connaître les règles applicables.

Si l'appel d'offres est divisé en lots, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Socodevi se réserve le droit d'attribuer chaque lot séparément ou à un même soumissionnaire, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent dossier d'appel d'offres ; veuillez consulter la section intitulée « Attribution » pour connaître les règles applicables.

7. Litiges et résolution des différends

Tout différend découlant du Marché sera d'abord résolu par négociation entre représentants autorisés de Socodevi et du Fournisseur.
La partie identifiant un différend le notifiera par écrit dans les 10 jours ouvrables, en décrivant le problème, les faits et les raisons juridiques. Les parties auront 15 jours calendaires pour négocier une solution. L'exécution du Marché continue pendant cette période, sauf impossibilité manifeste.

Si la négociation échoue, l'une ou l'autre partie peut initier une médiation. Un médiateur indépendant, choisi d'un commun accord ou désigné par la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO résoudra le différend. Les frais seront partagés équitablement.

Si la médiation échoue dans les 30 jours calendaires, le différend sera tranché définitivement par arbitrage conformément aux Règles de la Chambre de Commerce de la juridiction identifiée dans les DPAO.

8. Garantie de propriété intellectuelle

Le Fournisseur garantit que les offres, documents et contenus soumis ne violent aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et qu'il détient toutes les licences, autorisations et droits nécessaires pour les fournir. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement Socodevi contre toute réclamation, action en justice, frais et dommages-intérêts découlant d'une violation réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers.

9. Confidentialité et protection des données

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations, documents et données échangés dans le cadre du présent appel d'offres et à ne les divulguer qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître aux fins de préparation, de soumission, d'évaluation ou d'attribution du marché.

Chaque partie prend les mesures appropriées pour assurer la protection de ces informations et prévenir tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légalement d'un tiers, divulguées avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, ou dont la divulgation est requise par la loi, une décision judiciaire, un audit ou une obligation de reddition de comptes.

Socodevi peut communiquer les informations strictement nécessaires dans le cadre de l'ouverture des offres, de la notification d'attribution, de ses contrôles internes ou externes, ou de toute obligation de transparence applicable.

Les obligations de confidentialité demeurent en vigueur pendant la procédure de passation du marché et pour une période de cinq (5) ans suivant sa clôture, sa résiliation ou son expiration.

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

10. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Tous les Documents constitutifs du dossier d'appel d'offres (DAO) sont énumérés dans le tableau de la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) sous la partie « Contenu du dossier d'Appel d'Offres ».

11. Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à Socodevi, par écrit ou par courriel. Le délai de réponse est précisé à la Section II -

Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), sous la partie « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ». Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires ayant reçu le Dossier d'Appel d'Offres.
Tout soumissionnaire ayant constaté des incohérences ou des divergences dans l'ensemble des documents constituant le DAO a l'obligation de le faire connaître, par écrit, à Socodevi avant la date limite de dépôt des offres.

12. Additifs au Dossier d'Appel d'Offres

Socodevi peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par courriel à tous les soumissionnaires. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, Socodevi a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des Offres

13. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, et Socodevi ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

14. Langue

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangée entre le Soumissionnaire et Socodevi, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

15. Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative

Les documents listés dans les DPAO sous la partie « Qualification du soumissionnaire et Conformité Administrative » doivent obligatoirement être inclus dans le dossier administratif qui sera soumis avec l'offre technique et financière, toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.

16. Composition des offres

Pour participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent soumettre une offre composée de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière. Les informations détaillées concernant la composition, le contenu et les exigences spécifiques de chaque composante sont précisées dans les DPAO.

17. Monnaies de soumission, mode et modalités de paiements

Le prix demandé par le Fournisseur pour les Fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son Offre.

Le prix du Marché sera réglé conformément au calendrier de paiement et aux modalités spécifiés à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Modalités de Paiement », y compris les conditions relatives à tout paiement d'avance ou acompte.

Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à Socodevi, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par Socodevi, et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par Socodevi.

La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché est(sont) celle(s) indiquée(s) dans les DPAO.

18. Modalités de livraison ou échéance des services/travaux

La livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans les DPAO.

19. Validité des Offres

Les offres soumises doivent demeurer valides pendant la durée spécifiée à la Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), point « Validité des Offres », à compter de la date limite de réception des offres.

20. Normes de performance

Les fournitures et services connexes fournis au titre du Marché seront conformes aux normes visées à la Section II Termes de Références et, lorsqu'il n'est fait référence à aucune norme applicable, la norme sera équivalente ou supérieure aux normes officielles applicables dans le pays d'exécution du marché.

21. Garantie de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une garantie de soumission (sauf indication contraire dans les DPAO) du montant et de la validité spécifiés dans les DPAO. Cette garantie doit être fournie sous l'une des formes acceptées précisées dans les DPAO, au choix du soumissionnaire. La garantie de soumission doit mentionner explicitement la référence de l'appel d'offres et l'engagement de payer Socodevi sur simple demande écrite, sans justification préalable, en cas de manquement aux obligations de soumission. Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission requise sera rejetée comme non conforme. Les modalités de restitution et de libération de la garantie sont précisées dans les DPAO.

22. Propositions variantes des soumissionnaires

Sauf indication contraire dans les DPAO, si les variantes sont acceptées, les règles et conditions ci-dessous s'appliquent.

Les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont Socodevi a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Socodevi n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée meilleure proposition.

23. Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Une réunion préparatoire sera organisée (sauf indication contraire dans les DPAO) pour fournir des éclaircissements et répondre aux questions des soumissionnaires. Les modalités de cette réunion (lieu, date, heure et format) sont précisées dans les DPAO. Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs questions par courriel à Socodevi au moins une semaine avant la réunion, autant que possible. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, ainsi que les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous les soumissionnaires.

L'absence d'un soumissionnaire à la réunion préparatoire ne sera pas un motif de disqualification.

24. Viste des lieux

Lorsqu'approprié, une visite des lieux sera organisée à la date, à l'heure, à l'endroit et selon les modalités précisées dans les DPAO.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux est obligatoire, tout soumissionnaire qui n'y participe pas sera déclaré inéligible à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres.

Lorsqu'il est indiqué dans les DPAO que la visite des lieux n'est pas obligatoire, l'absence d'un soumissionnaire à cette visite n'entraînera pas sa disqualification.

Les soumissionnaires participant à une visite des lieux sont responsables de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de pouvoir y assister.

Avant de participer à une visite des lieux, les soumissionnaires devront signer une décharge et une renonciation dégageant Socodevi de toute responsabilité pouvant découler :

- De la perte de biens, ou de dommages causés à ceux-ci ;
- De toute blessure, maladie ou décès de toute personne ;
- De toute perte financière ou dépense engagée à l'occasion de la visite des lieux ;
- Du transport assuré par Socodevi jusqu'au site, le cas échéant, à la suite d'un accident ou d'un acte malveillant commis par un tiers.

Socodevi ne fournira aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires relatives à l'appel d'offres ou au processus de soumission pendant la visite des lieux. Toutes les questions devront être soumises conformément à la clause 11 « Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres ».

La visite des lieux est organisée uniquement à des fins d'information générale.

25. Échantillons

Lorsque les Données particulières de l'appel d'offres l'exigent, les soumissionnaires doivent fournir, au plus tard à la date limite de dépôt des offres, des échantillons gratuits et non retournables aux fins d'évaluation et, le cas échéant, d'essai par Socodevi ou son représentant, avant toute attribution du marché.

Les échantillons peuvent faire l'objet d'un examen technique et, lorsque nécessaire, d'analyses en laboratoire. Sauf indication contraire dans les Données particulières de l'appel d'offres, les échantillons remis à Socodevi ne seront pas retournés.

Chaque échantillon devra être clairement identifié au moyen du numéro de référence du présent appel d'offres et de toute autre référence exigée dans les DPAO.

À défaut de fournir, dans le délai requis, les échantillons ou les documents demandés par Socodevi, le soumissionnaire s'expose au rejet de son offre.Remise des Offres et Ouverture des plis

26. Cachetage et marquage des Offres

Dans le cas d'une soumission d'offre en format physique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être rangés dans des enveloppes séparées et cachetées. L'ensemble de ces enveloppes sera placé dans une même enveloppe extérieure cachetée, sur laquelle le soumissionnaire doit clairement indiquer ses coordonnées, la date limite de soumission ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offre.

Dans le cas d'une soumission d'offre en format électronique, le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmis dans des fichiers sous format PDF (un fichier sous format Excel en complément de l'offre financière en PDF peut également être accepté) séparés et clairement identifiés. L'objet du courriel devra contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence du présent appel d'offres.

Toutes autres exigences spécifiques sont précisées dans les DPAO.

27. Dépôt des Offres

Toutes les offres doivent être déposées/envoyées à Socodevi selon les modalités et le format standard spécifiés dans les DPAO. Les détails complets concernant l'adresse de dépôt (adresse physique et/ou électronique), la date et l'heure limite de soumission, sont précisés dans les DPAO.

Socodevi se réserve le droit de reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de Socodevi et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

28. Offres hors délai

Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées pour la réception des offres sera rejetée automatiquement et retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucune exemption ne sera accordée.

29. Modification et retrait des offres

Le Soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par Socodevi avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres.

La notification de modification sera envoyée par courrier ou par courriel à Socodevi. La nouvelle offre devra porter la mention « MODIFICATION » afin de pouvoir la différencier avec l'offre originale.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres.

30. Ouverture des Offres

Les modalités d'ouverture des offres (date, heure, lieu, conditions de participation et mode de tenue de la séance) sont précisées dans les DPAO. Lors de l'ouverture, Socodevi annoncera publiquement les noms des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres et toute autre information jugée appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai. Un procès-verbal reprenant les informations communiquées sera établi et signé par les représentants présents.

D. Évaluation et comparaison des Offres

31. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché.

32. Éclaircissements apportés aux offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, Socodevi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires ou de sa méthodologie. Aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des offres.

33. Évaluation des offres

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, Socodevi vérifiera la conformité administrative de chaque offre à l'aide des documents demandés (la liste complète figure dans les DPAO, sous la section « Qualification du Soumissionnaire et Conformité Administrative »). Seules les offres reconnues conformes administrativement seront évaluées et comparées par le Comité de Sélection.

Le Comité procèdera ensuite à l'évaluation des offres conformes de la manière suivante :

Évaluation technique

Les offres seront d'abord évaluées selon leurs mérites techniques. L'évaluation technique mesure la capacité de l'entreprise à répondre à aux termes de références spécifiés dans la Section III en fonction des documents techniques soumis. Les critères d'évaluation, la méthodologie et la pondération se trouvent dans les DPAO, sous la section « Évaluation des Offres ». Chaque critère technique se verra attribuer une note par le Comité de Sélection. Cette note sera combinée à la note financière afin de déterminer la meilleure offre.

Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée selon la méthode de l'offre la moins-disante : l'offre financière la plus basse (sauf si elle est considérée comme anormalement basse) obtiendra le nombre maximal de points attribués au critère financier, conformément à la pondération prévue dans les DPAO. Les autres offres se verront attribuer un nombre de points calculé proportionnellement à leur écart par rapport à l'offre la plus basse, selon la même pondération.

Autres critères d'évaluation

Après le classement des entreprises en fonction des critères techniques et financiers, le Comité pourra prendre en compte d'autres critères, notamment les rapports de performances antérieures, l'intégrité et les relations avec la communauté, lors de la constitution de la liste restreinte.

Conformité des offres

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier, sans divergence ni réserve. Toute soumission non conforme sera rejetée et ne pourra être rendue conforme ultérieurement par la correction ou le retrait de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

34. Offres anormalement basses

Si une offre paraît anormalement basse au regard de l'estimation initiale ou des autres offres reçues (la méthode de calcul est précisée dans les DPAO), Socodevi se réserve le droit de demander par écrit au soumissionnaire concerné de fournir, dans un délai raisonnable, toutes explications et justifications nécessaires sur la composition de son prix ou de ses coûts.

Le soumissionnaire devra détailler, à la demande de Socodevi, tout ou une partie des éléments du bordereau de prix, du détail quantitatif et estimatif, ou tout autre élément pertinent permettant d'apprécier la viabilité économique de son offre.

Socodevi analysera ensuite les justifications produites. Si celles-ci ne permettent pas d'établir le caractère sérieux et économiquement viable de l'offre, ou si l'offre est manifestement sous-évaluée au point de compromettre la bonne exécution du marché ou de contrevenir aux obligations sociales, environnementales ou de droit du travail, l'offre sera rejetée.

35. Correction des erreurs

Socodevi vérifiera les offres reconnues conformes au Dossier d'Appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Socodevi corrigera les erreurs de la façon suivante:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;

- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ; et
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que Socodevi estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par Socodevi, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

36. Droit d'annuler la procédure et de rejeter toutes les Offres

Socodevi se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires. En cas d'annulation, les Offres et les Garanties de soumission seront renvoyées sans délai aux Soumissionnaires.

E. Attribution du marché

37. Attribution

Sous réserve des dispositions de la clause 36, Socodevi attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'Offre aura été jugée conforme administrativement et ayant obtenu le meilleur score après l'évaluation Technique et Financière faite par le Comité de Sélection. Socodevi se réserve le droit de mener des négociations avec le soumissionnaire retenu par le Comité de sélection concernant le contenu de son offre.

38. Droit de modifier les quantités au moment de l'attribution du Marché

Au moment de l'attribution du Marché, Socodevi se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de fournitures et de services connexes initialement spécifiée à la Section III - Termes

de Références, sans modifier aucune des autres conditions de l'Offre et des Documents d'Appel d'Offres.

39. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des Offres, Socodevi notifiera au(x) Soumissionnaire(s) retenu(s), par écrit, que son (leur) Offre(s) a (ont) été retenue(s). La lettre de notification comportera le montant que Socodevi devra régler au(x) Soumissionnaire(s) pour l'exécution du Marché. Ensuite, Socodevi notifiera simultanément aux autres Soumissionnaires le résultat de l'Appel d'Offres.

Jusqu'à la signature et l'approbation du Marché, la Notification d'attribution constituera l'engagement réciproque de l'Acheteur et de l'Attributaire.

Socodevi répondra rapidement par écrit à tout Soumissionnaire ayant présenté une Offre infructueuse qui, après la notification des résultats, aura présenté par écrit une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son Offre n'a pas été retenue.

40. Signature du Marché

Les conditions applicables à l'envoi du Contrat au Soumissionnaire retenu, au délai de contresignature, aux conséquences d'un défaut de retour et à la date d'entrée en vigueur du Contrat sont définies dans les DPAO.

41. Type de contrat et conditions générales

Le type de contrat applicable au présent appel d'offres, ainsi que les conditions générales qui s'y rattachent, figurent en annexe du présent dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires sont tenus d'en prendre connaissance avant de soumettre leur offre.

42. Garantie de bonne exécution

Une garantie de bonne exécution doit être fournie à Socodevi dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du marché.

La garantie de bonne exécution doit être égale au montant précisé dans les DPAO incluant les taxes applicables. Elle est calculée sur la base du montant contractuel initial sans tenir compte des variations de prix ou des avenants ultérieurs.

La garantie de bonne exécution doit être fournie sous l'une des formes suivantes, jugée acceptable par Socodevi : (a) garantie bancaire à première demande ; (b) lettre de crédit irrévocable ; (c) cautionnement d'une compagnie d'assurance agréée. Socodevi se réserve le droit de demander des documents justifiant la solvabilité de l'institution.
Cette garantie de bonne exécution devra également impérativement inclure les éléments suivants :

- La référence au contrat signé à la suite de l'attribution du présent marché ;
- La durée de validité de la garantie (au moins jusqu'à la réception définitive et l'apurement de toutes les obligations contractuelles) ;
- L'engagement de la banque à payer à première demande sous présentation par Socodevi d'une déclaration écrite attestant soit de la non-exécution du contrat signé soit d'un manquement grave du Fournisseur à ses obligations contractuelles ;
- Les modalités de restitution de la garantie ;

La garantie de bonne exécution doit impérativement inclure : (1) l'identification claire des parties et de l'institution; (2) la référence précise au contrat; (3) le montant exact et la devise; (4) l'engagement de paiement à première demande sans condition; (5) les situations justifiant l'appel; (6) une durée minimale de validité de 30 jours après la date de réception définitive des prestations; (7) les modalités de restitution; (8) les conditions de forme et de transmission.

À défaut de fourniture d'une garantie conforme dans le délai imparti, Socodevi se réserve le droit de : (1) révoquer l'attribution sans indemnité; (2) saisir la garantie de soumission; (3) attribuer le marché au soumissionnaire classé suivant; (4) ne retenir aucune offre et annuler l'appel d'offres.

La constitution de la garantie de bonne exécution est une condition suspensive à l'entrée en vigueur pleine et entière des obligations contractuelles. Le délai de démarrage commence le jour suivant la réception satisfaisante de la garantie conforme. Socodevi peut interrompre ou reporter l'exécution jusqu'à cette date sans que cela ne crée aucune obligation d'indemnisation.

La garantie de bonne exécution sera restituée à l'attributaire dans un délai maximal de trente (30) jours suivant: (1) la date de réception définitive de toutes les prestations; (2) l'apurement de toutes les obligations contractuelles; (3) l'expiration de tous les délais de garantie. Socodevi émettra une lettre de libération formelle. Aucune restitution n'interviendra si des réclamations ou litiges sont pendants.

II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Partie du DAO	Informations et/ou exigences
A. Généralités	
Champ d'application	Le détail des fournitures, biens et services sont spécifiés à la Section III - Termes de Références.
Source de financement	Affaires Mondiale Canada (AMC)
Modalités de division du marché en plusieurs lots	Appel d'offres est lancé sous la forme d'un (1) lot unique, et le marché sera attribué en un (1) seul lot
Provenance et caractéristiques des matériaux	Les matériaux et équipements pourront provenir de fournisseurs locaux ou internationaux. Le prestataire devra privilégier des matériaux de qualité, durables, légers, résistants et réutilisables, tout en favorisant, dans la mesure du possible, les supports recyclés ou recyclables et les solutions à faible impact environnemental.
Une offre par soumissionnaire	Un soumissionnaire ne peut présenter qu'**une seule offre globale,** laquelle peut couvrir l'intégralité du marché.
Litiges et résolution des différends	Tout litige, différend ou contestation découlant du présent appel d'offres et du contrat qui en résulterait sera soumis à l'arbitrage conformément aux Règles d'arbitrage de la Chambre de Commerce au Maroc
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
Contenu du dossier d'Appel d'Offres	Voici la liste des documents constituant le DAO : 1) Le Dossier d'Appel d'Offre 2) Déclaration d'éligibilité et d'exclusion 3) Code de conduite et d'éthique du fournisseur 4) Modèle de contrat de service
Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	Les éclaircissements au Dossier d'Appel d'Offres seront fournis à tous les soumissionnaires dans les 7 jours suivant la demande.

C. Préparation des Offres	
Langue du DAO	La langue de ce DAO est : **le français**
Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative	Liste des documents à joindre : **Documents juridiques et administratifs :** a) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (Attestation pour soumissionner aux marchés publics) ; b) Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics) ; c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 7ou 9) e) Formulaire d'informations sur les fournisseurs signé f) Le code de conduite et d'éthique du fournisseur de Socodevi Signé ; g) Déclaration d'éligibilité à la sélection et à l'inclusion signée ; h) Attestation du relevé d'identité bancaire (RIB) dûment signée par l'institution financière **Toute omission pourrait engendrer une exclusion du présent Appel d'Offre.**
Composition des offres	**Les offres doivent être composées de trois (3) dossiers ou fichiers PDF distincts. Voir ci-dessous pour la composition :** **Dossier Administratif** - Tous les documents listés dans le point « Qualification du soumissionnaire et Conformité administrative » **Offre Technique** **Qualité technique et capacités du soumissionnaire :**

- **Présentation et capacités de l'agence, moyens matériels et techniques :** présentation des activités, de l'historique, des effectifs et de l'organisation générale de l'agence, accompagnée de la liste des équipements de production disponibles et de leurs caractéristiques techniques.
- **Note méthodologique (2 pages maximum):** présentation claire et illustrée de l'approche proposée pour la réalisation de la prestation, démontrant la compréhension du concept de l'exposition, la pertinence de l'approche éditoriale et scénographique, ainsi que la qualité des solutions techniques envisagées, notamment pour l'impression sur toile, les supports d'accrochage et l'aménagement de l'exposition.
- **Catalogue / Portfolio et références pertinentes :** présentation de réalisations similaires accessibles, démontrant l'expérience du soumissionnaire dans des prestations comparables, notamment en scénographie, production photographique et installation d'expositions.
- **Compétences de l'équipe technique dédiée :** CV de l'équipe mobilisée, précisant leurs qualifications, expériences et compétences en lien avec les prestations attendues.

Offre Financière

L'offre financière comprend obligatoirement :

- Bordereau Détaillé des Prix complété, daté et signé – en utilisant impérativement le modèle fourni à l'Annexe 2 du présent DAO
- Prix unitaires en MAD Hors TVA pour chacun des supports de communication listés
- La durée de validité de l'offre, conformément aux dispositions du présent DAO.

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables pendant tout sa durée contractuelle initiale ou en cas de reconduction.

	- Offre financière détaillée, exprimée dans la devise du DAO, et mentionnant clairement la validité de l'offre ainsi que les modalités de paiement. Les prix proposés doivent impérativement inclure toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution du Marché, notamment : - Les frais d'emballage et de conditionnement, sauf lorsque les emballages restent la propriété du soumissionnaire ; - Les frais de chargement, de déchargement, de manutention et de transport, y compris le transport international et local jusqu'aux lieux de livraison ; - Les frais d'assurance transport jusqu'à la destination finale ; - Les droits de douane, taxes à l'importation, frais de dédouanement et de courtage, le cas échéant ; - Les frais de livraison, d'installation, de montage, de mise en service et de vérification du bon fonctionnement des équipements et dispositifs ; - Les frais liés à la documentation technique et aux supports d'utilisation exigés par Socodevi ; - L'accompagnement technique de l'équipe FERMA pour la prise en main des opérations de montage, de démontage et de remontage du dispositif, ainsi que la remise d'un manuel d'utilisation et d'un inventaire détaillé du matériel. Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé à Socodevi au titre des prestations et sujétions nécessaires à l'exécution complète du marché. **NB** : Afin de permettre à Socodevi d'entamer le processus d'exonération de la TVA, le prestataire est tenu de transmettre, après chaque bon de commande, une copie de la facture pro forma correspondante.
Modalités de paiement	Monnaie du DAO : **Dirham Marocain** Inclusion des taxes : **Hors Taxe sur la valeur Ajoutée**

	Mode de paiement : **Virement bancaire** **Modalité de de paiement :** Le règlement du montant total de la prestation sera effectué en deux (2) tranches, selon les modalités suivantes : • **Premier paiement : 30 % du montant total du marché Hors TVA,** après réalisation et validation des livrables des postes 1 et 2 par Socodevi • **Deuxième paiement :70 % du montant total du marché Hors TVA,** après réalisation et validation des livrables du poste 3 Et après achèvement de l'ensemble des prestations, livraison du matériel et des supports, installation du dispositif scénographique, l'accompagnement technique de l'équipe FERMA pour la prise en main des opérations de montage, de démontage et de remontage du dispositif, ainsi que l'assistance nécessaire jusqu'à la réception définitive des prestations par Socodevi Chaque paiement sera effectué sur présentation d'une facture conforme aux prestations validées et après validation des prestations correspondantes par Socodevi.
Modalités de livraison	Le marché prendra effet à compter de sa date de notification au prestataire retenu et restera en vigueur jusqu'à la réception définitive et la validation de l'ensemble des livrables, y compris la remise des équipements, des supports techniques et des documents nécessaires à l'exploitation et à l'itinérance de l'exposition. La durée du marché est fixée à un (01 mois). elle devra également couvrir les engagements contractuels relatifs aux garanties, au service après-vente et à l'assistance technique, selon les conditions convenues avec le prestataire. **Délai d'exécution de la prestation**

	Le délai d'exécution est estimé à **trois (3) semaines à compter de la signature du contrat, prévue le 30 novembre 2026**, sous réserve du calendrier contractuel validé. Ce délai comprend : • La réunion de cadrage, la conception scénographique et la validation des maquettes et prototypes ; • Le traitement et l'impression des photographies sur toile coton, ainsi que leur assemblage avec les bandes brodées fournies par les coopératives ; • La fabrication et la fourniture des structures d'accrochage, du mur pêle-mêle et des équipements nécessaires à l'itinérance ; • La préparation des cartels, de la signalétique ; • La livraison, l'installation initiale, les essais techniques et l'accompagnement de l'équipe FERMA au montage, au démontage et à la réinstallation de l'exposition. **L'ensemble des prestations devra être achevé au plus tard le 19 décembre 2026 à 18h**, afin de permettre l'ouverture de l'exposition prévue le 20 décembre 2026. Le prestataire devra soumettre, dès le démarrage, un chronogramme détaillé précisant les étapes d'exécution, les échéances de validation et les moyens mobilisés pour respecter les délais convenus.
Validité des Offres	Les offres doivent être valides pour un minimum de **90** jours à compter de la date limite de réception des offres.
Garantie de soumission	**Non Applicable pour cet appel d'offres**
Propositions variants des soumissionnaires	Les offres contenant des variantes techniques ne sont pas acceptées. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement aux spécifications et exigences énoncées dans le Dossier d'Appel d'offres, sans proposer de modifications ou d'alternatives à la solution de base

Réunion préparatoire	**Non Applicable pour cet appel d'offres**
Viste des lieux	**Non Applicable pour cet appel d'offres**
Échantillons	**Échantillons requis : non**
D. Remise des Offres et Ouverture des Plis	
Cachetage et marquage des Offres	**Soumissions en format électronique :** Les trois composantes de l'offre doivent être transmises en fichiers PDF séparés et envoyées à l'adresse désignée dans la partie « Dépôt des offres ». **L'objet du courriel doit contenir le nom du soumissionnaire ainsi que le numéro de référence de l'appel d'offres.** Si les documents sont trop volumineux pour être transmis par courriel, veuillez utiliser le service **SwissTransfer**. **Veuillez noter que les fichiers aux formats .zip et .rar sont automatiquement refusés par la boîte courriel et ne doivent donc pas être utilisés.** **NB : En cas de rejet de fichiers ou de dossiers, les soumissionnaires sont tenus d'en informer immédiatement via la boîte courriel suivante :** **ma004ferma@socodevi.org**
Dépôt des offres/ réception des offres	Courriel : ma004ferma@socodevi.org Date limite de dépôt : **25/11/2026 à 23 :59** **Toute offre reçue après la date et l'heure limites fixées sera rejetée automatiquement.**
Ouverture des offres	Ouverture des soumissions : en ligne La présence des soumissionnaires n'est pas obligatoire
E. Évaluation et comparaison des Offres	
Évaluation des Offres	**Évaluation technique 70%** L'évaluation des offres sera effectuée selon une pondération de 70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière **Qualité technique et capacités du soumissionnaire**

	Les soumissionnaires devront fournir les éléments suivants, conformément aux critères d'évaluation technique : • **Présentation et capacités de l'agence, moyens matériels et techniques (10 %) :** présentation des activités, de l'historique, des effectifs et de l'organisation générale de l'agence, accompagnée de la liste des équipements de production disponibles et de leurs caractéristiques techniques. • **Note méthodologique (2 pages maximum) (30 %) :** présentation claire et illustrée de l'approche proposée pour la réalisation de la prestation, démontrant la compréhension du concept de l'exposition, la pertinence de l'approche éditoriale et scénographique, ainsi que la qualité des solutions techniques envisagées, notamment pour l'impression sur toile, les supports d'accrochage et l'aménagement de l'exposition. • **Catalogue / Portfolio et références pertinentes (20 %) :** présentation de réalisations similaires accessibles, démontrant l'expérience du soumissionnaire dans des prestations comparables, notamment en scénographie, production photographique et installation d'expositions. • **Compétences de l'équipe technique dédiée (10 %) :** CV de l'équipe mobilisée, précisant leurs qualifications, expériences et compétences en lien avec les prestations attendues. **Évaluation Financière : 30%**
Offres anormalement basses	Afin de définir si une offre est anormalement basse, le Comité de Sélection procédera d'abord, à une moyenne simple (M1) calculée à partir des montants de toutes les offres. Ensuite, pour éliminer l'effet des valeurs extrêmes, les offres dépassant M1 de plus de 20% seront exclues du calcul. Une nouvelle moyenne (M2) sera alors établie à partir des offres restantes, offrant ainsi une référence plus représentative du marché. Enfin, toute offre

	dont le montant est inférieur à 90% de cette moyenne ajustée (M2) sera considérée comme potentiellement anormalement basse et fera l'objet d'une vérification approfondie comme expliqué dans les IS au point 31.
F. Attribution du marché	
Signature du Marché	Le contrat sera transmis au Soumissionnaire retenu dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la notification d'attribution. Le Soumissionnaire retenu devra le retourner dûment contresigné dans un délai de 05 jours ouvrables suivant sa réception. En cas de défaut de retour dans le délai imparti, Socodevi pourra révoquer l'attribution. Le contrat entrera en vigueur à la date de réception du document contresigné, sauf disposition contraire prévue au contrat.
Type de contrat et conditions générales	Le marché sera régi par le modèle de contrat de prestation de service de Socodevi, lequel définit l'ensemble des conditions générales applicables à la prestation. Le modèle de contrat est joint en annexe au présent document.
Garantie de bonne exécution	**Non Applicable pour cet appel d'offres**

III. Termes de références

1. Annexe1: Specifications de la prestation

43. Contexte et objet du marché

Le projet **FERMA – Femmes Résilientes au Moyen Atlas**, mis en œuvre par Socodevi en partenariat avec l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), avec l'appui financier du Gouvernement du Canada, vise à renforcer l'adaptation des femmes, particulièrement des jeunes femmes (F/JF), aux changements climatiques dans la région du Parc national de Khénifra (PNKh).

Le projet repose sur trois axes complémentaires : la promotion des Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour la conservation de la biodiversité, l'amélioration des retombées économiques des chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) au bénéfice des F/JF, et le renforcement d'une gouvernance inclusive et équitable des écosystèmes forestiers. Il s'inscrit dans les orientations de la Stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 et contribue à l'amélioration des pratiques de gestion du PNKh.

Dans ce cadre, FERMA prévoit notamment deux types de campagnes complémentaires :

- **Des campagnes de plaidoyer sur les droits climatiques et environnementaux des femmes et des jeunes femmes des régions à cédraies du Moyen Atlas**, visant à renforcer leur connaissance de leurs droits et leur participation à la gouvernance des ressources naturelles.

- **Des campagnes communautaires sensibles au genre, de sensibilisation et de promotion des SfN pour la conservation des écosystèmes du PNKh, y compris les cédraies**, visant à mobiliser les communautés locales autour de la préservation de la biodiversité et de l'adaptation climatique.

C'est dans la continuité de ces actions que s'inscrit l'exposition photographique itinérante « **Racines résilientes – جذور صامدة** », consacrée aux portraits de l'intercoopération Maroc–Canada. Issue des missions d'échange entre des représentant-e-s de coopératives canadiennes membres du

réseau Socodevi et des coopératives marocaines, elle met en lumière, à travers des photographies prises sur le terrain, les femmes engagées dans les filières du cèdre, du romarin et des plantes aromatiques et médicinales, accompagnées par nos projets de développement.

Au-delà de sa dimension artistique, cette exposition constitue **un outil de sensibilisation et de valorisation du rôle des femmes dans la résilience climatique, la conservation des ressources naturelles et le développement coopératif**. Elle associe des portraits imprimés sur toile, des ornements brodés par les coopératrices et des témoignages sonores accessibles par QR codes, privilégiant une approche authentique, humaine et sensible au genre.

Conçue comme un dispositif léger, démontable et réutilisable, l'exposition a vocation à circuler entre les trois régions cibles du projet : **Béni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet et Fès-Meknès**, avec des possibilités de diffusion dans d'autres espaces au Maroc et au Canada.

Le présent marché porte sur la **production photographique, la conception scénographique, l'installation du dispositif**, dans le respect des exigences de qualité, de durabilité et de facilité de réinstallation.

La consultation vise à sélectionner un prestataire unique et ainsi une seule offre technique et financière couvrant l'intégralité de la prestation est attendue.

Prestation	Principaux supports
PRESTATION UNIQUE – Production et installation de l'exposition itinérante et postproduction des témoignages audio	Production des portraits sur toile coton et assemblage des bandes brodées ; conception scénographique, mur pêle-mêle, systèmes de suspension et d'itinérance, installation, démontage et formation ;
Base indicative de chiffrage : 10 photos portraits grand format + 25 photos petit format pour le mur pêle-mêle. Les lieux d'exposition (entre Khénifra et Beni Mellal) et les dates seront confirmés au lancement.	

44. Principes communs

- Respect de l'image des participantes : retouches modérées, approche sensible au genre, non stéréotypée.
- Conservation des crédits photographiques, des noms de coopératives et des mentions institutionnelles validées par Socodevi, y compris les exigences de visibilité du bailleur et partenaires.
- Vérification et respect des autorisations relatives au droit à l'image et à la diffusion publique; aucune réutilisation hors mission sans autorisation écrite.
- Validation écrite préalable des maquettes, épreuves d'impression, prototype d'œuvre assemblée, concept scénographique ; deux séries de corrections incluses pour les livrables créatifs.
- Remise des fichiers maîtres et sources modifiables, des notices et de l'inventaire complet au terme de la prestation.

44.1. Préparation des portraits et broderie rapportée

- Contrôler et préparer les fichiers photographiques fournis : inventaire, vérification de résolution, sélection technique, recadrage validé, retouches légères, harmonisation colorimétrique, épreuve de couleur et bon à tirer (BAT).
- Imprimer sur toile canvas à dominante coton, finition mate et qualité exposition. Préciser la composition, le grammage, la technique d'impression, les garanties de tenue des couleurs, les risques de déformation et les modalités d'entretien.
- Fournir indépendamment des bandes de tissu coton écru/naturel, pré-découpées et préparées pour la broderie traditionnelle réalisée par les femmes des coopératives appuyées. Prévoir surfilage, réserves de couture et, si nécessaire, renfort discret. La réalisation des broderies elles-mêmes n'est pas à la charge du prestataire.
- Après remise des bandes brodées, les assembler à la partie photographique par une couture professionnelle, discrète, robuste et réparable. Les coutures, broderies et zones imprimées ne devront pas subir de tension excessive, de compression ou de déformation.

- Base dimensionnelle indicative pour le devis : photographie visible 60 × 80 cm ; bande brodée visible 60 × 15 cm ; ensemble visible 60 × 95 cm, hors marges techniques de couture et de suspension. Le prestataire précisera les dimensions de coupe et leurs tolérances.

44.2. Système de suspension léger : solution technique privilégiée

- Le principe recherché est une toile textile vertical et/ou horizontal (selon le format si portrait ou paysage) suspendue entre deux profilés horizontaux en aluminium : un profilé supérieur de maintien, relié par crochets/câbles réglables à une cimaise ou à un rail fixé en hauteur, et un profilé inférieur lesté assurant la verticalité par gravité. La jonction entre photographie et bande brodée doit rester visible, libre et non écrasée. Il s'agit d'un système à deux barres horizontales, et non d'un cadre SEG tendu sur quatre côtés.
- Fournir des profiles, finition bois ou aluminium revetement en bois, supérieurs et inférieurs réutilisables, à bords sécurisés, avec embouts, système de serrage ou de fourreau adapté au coton, permettant la dépose de la toile sans détériorer les fibres.
- Prévoir crochets, câbles de suspension réglables, dispositifs anti-décrochage et moyens d'aligner les portraits à hauteur de regard (repère indicatif : visage vers 150 cm du sol).
- Pour les sites disposant de cimaises compatibles ou autorisant la fixation murale, proposer des rails/cimaises aluminium finition bois ou aluminium avec revetement en bois et des accessoires adaptés, avec indication des charges admissibles et des conditions de pose. Tout perçage demeure soumis à l'autorisation expresse du site.
- Prévoir obligatoirement une solution alternative démontable et autoportante pour les lieux où la fixation murale est interdite ou impossible. Détailler encombrement, lestage, stabilité, montage et stockage.
- Démontrer la compatibilité de l'ensemble avec les bandes brodées rapportées, en particulier l'absence de plis persistants ou de tension dommageable sur la couture d'assemblage.

44.3. Scénographie, signalétique et équipements

- Concevoir, sur la base du synopsis fournis par l'équipe Socodevi, un parcours d'exposition modulable cohérent avec le territoire, les filières cèdre/romarin/PAM et les deux axes de campagnes FERMA ;
- Conception de plans d'implantation modulables et adaptables à différentes configurations d'espaces, y compris des lieux non spécifiquement aménagés pour accueillir des expositions,

tels que les salles d'administrations publiques, les centres culturels ou les espaces polyvalents. Les propositions devront garantir une installation simple et sécurisée, une circulation fluide des visiteurs et une présentation harmonieuse des œuvres, tout en tenant compte des contraintes techniques de chaque lieu et du caractère itinérant de l'exposition.

- Produire les cartels (français, arabe et anglais si textes validés), panneaux introductifs, crédits, signalétique et supports de QR codes ou d'accès à l'écoute, sur matériaux légers et réutilisables.
- Prévoir un éclairage LED doux et adapté aux toiles et aux broderies, en distinguant clairement équipements fournis et équipements nécessaires sur place. Le système d'éclairage proposé devra être **autonome (à piles ou à batterie rechargeable)**, **facile à fixer et à retirer**, et adapté à une exposition itinérante appelée à circuler entre plusieurs sites. Le prestataire devra privilégier des solutions légères, démontables, peu encombrantes et ne nécessitant pas d'installation électrique complexe.
- Prévoir l'intégration d'un emplacement QR codes pour pouvoir écouter des témoignages.
- Fournir un inventaire exhaustif : profilés, cimaises, câbles, crochets, embouts, lestage, structures autoportantes, supports graphiques, éclairage, câblage, protections, outils et pièces de rechange, avec quantités et caractéristiques. Inclure le mur pêle-mêle, ses supports, les pinces, les légendes, les habillages imitation bois amovibles et leurs accessoires de remplacement.

L'illustration ci-dessous constitue une référence esthétique et fonctionnelle indicative. Les prestataires pourront proposer des adaptations techniques, sous réserve de préserver l'esprit scénographique, la solidité, la légèreté et la facilité d'itinérance du dispositif.

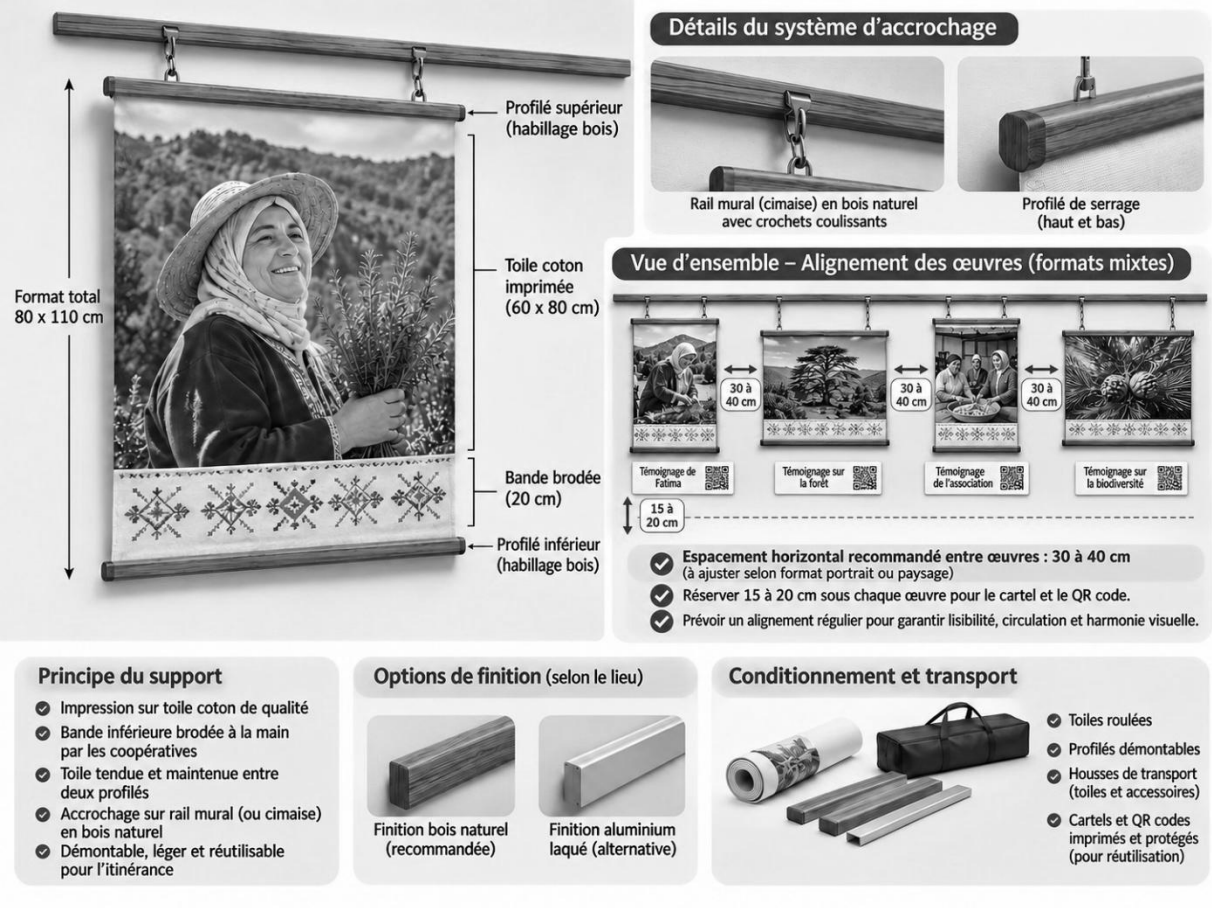


Figure 1 – Illustration indicative du système de suspension des photographies sur toile coton, avec habillage bois, bandes brodées, cartels et QR codes

44.4. Mur pêle-mêle photographique – dispositif complémentaire

- En complément des portraits individuels de grand format, le prestataire concevra et fournira



un mur pêle-mêle modulable permettant de présenter simultanément plusieurs photographies de petit format, chacune accompagnée de sa légende. Le principe visuel s'inspirera de la photographie de référence ci-contre : des images suspendues par pinces sur des lignes verticales, accrochées à une traverse horizontale évoquant une branche de bois. Le dispositif devra conserver un aspect artisanal et chaleureux, en cohérence avec les paysages de cédraies du Moyen Atlas.

- Concevoir un module pêle-mêle démontable, transportable et réutilisable, avec traverse supérieure, cordelettes ou câbles verticaux, attaches/pinces non agressives pour les tirages et système de fixation stable et sécurisé ; prévoir une version murale lorsque le site l'autorise et une fixation compatible avec la structure autoportante lorsqu'il ne l'autorise pas.
- Prévoir, à titre de base de chiffrage ajustable, un ensemble permettant d'exposer environ 20 à 30 petites photographies avec leur légende individuelle ; proposer le format des tirages, la disposition, le nombre de colonnes, les dimensions du module et les modalités de remplacement des images sans outillage spécialisé.
- Concevoir des légendes lisibles, harmonisées avec les cartels de l'exposition, indiquant au minimum les informations validées par Socodevi (personnes ou coopératives, lieu, filière, crédits photographiques) ; assurer un maintien de chaque légende à proximité immédiate de son image, sans masquer le visuel.
- Dissimuler ou habiller les éléments en aluminium apparents (traverses, profilés et, lorsque cela est pertinent, structures de support) par une finition évoquant le bois naturel ou l'écorce, de préférence le cèdre, pour rappeler la richesse forestière locale. Les solutions proposées peuvent être des caches légers amovibles, des gaines décoratives, une finition imitation bois ou tout procédé équivalent ; éviter les éléments lourds, fragiles ou saillants.
- Privilégier un rendu sobre et réaliste plutôt qu'une imitation artificielle trop marquée. Les habillages doivent rester compatibles avec le serrage des toiles, les suspentes, les normes de sécurité, le nettoyage, le démontage, le stockage et le transport ; ne jamais diminuer la stabilité ni la capacité de charge des profilés.
- Prévoir un prototype ou une maquette du mur pêle-mêle et un échantillon physique de la finition bois à soumettre pour validation. Fournir avec le dispositif les attaches de rechange, la notice de pose, les protections et le conditionnement nécessaire à son itinérance.

44.5. Itinérance, transport, montage et réinstallation

- Concevoir un système réellement réutilisable pour l'itinérance de l'exposition photographique, nécessitant peu d'outils et pouvant être monté par une équipe locale formée.
- Prévoir des toiles pouvant être roulées individuellement avec protection adaptée aux reliefs de broderie ; aucun pliage serré ni enroulement de nature à écraser les broderies. Fournir tubes/housses pour les toiles et étuis pour les barres et accessoires.

- Identifier chaque œuvre et son kit de suspension ; constituer un inventaire de colis numérotés et des procédures de rangement, transport, manutention et stockage (humidité, poussière, frottement).
- Assurer la pose et la dépose du premier site, vérifier l'alignement et la stabilité, puis former les personnes désignées par Socodevi au démontage, à l'emballage et au remontage.
- Prévoir dans l'offre une démonstration chronométrée de montage/démontage du prototype et une estimation du temps et de l'effectif nécessaires au réaménagement complet selon les configurations.
- Chiffrer séparément, en options, le transport entre sites, l'assistance à la réinstallation sur les autres sites et les éventuelles interventions de maintenance. Le premier montage et démontage sont compris dans le forfait de base.

44.6. Prototype et livrables

Un prototype grandeur réelle devra associer une photo imprimée sur toile coton, une bande brodée réalisée séparément, leur couture d'assemblage et les deux profilés de suspension. Il fera l'objet d'essais de montage, de décrochage, de roulage, et de réinstallation. La production en série ne sera engagée qu'après validation écrite. Le prestataire présentera également la maquette ou le prototype du mur pêle-mêle et l'échantillon de finition bois.

Livrables obligatoires	Précisions
Dossier technique et scénographique	Concept, plans d'implantation types et variantes, vues/maquettes, fiche des matériaux, plan d'accrochage et de sécurité.
Prototype validé	Ensemble photo + bande brodée + deux profilés ; test de montage et de remontage ; BAT écrit.
Œuvres et dispositifs	15–20 ensembles finis selon quantité validée, accessoires de suspension et alternative autoportante, panneaux/cartels et équipement prévu au devis.
Kit itinérant documenté	Housses et tubes, inventaire numéroté, guide illustré étape par étape, consignes de stockage, entretien et dépannage, pièces de réserve.
Prestation sur site	Installation et démontage initial, vérification de stabilité, formation pratique à l'équipe.

Mur pêle-mêle photographique	Module complet réutilisable, tirages et légendes, système de suspension, caches ou finition imitation bois, pinces de rechange, prototype/échantillon approuvé et notice de montage.
Dispositif de comptage et données de fréquentation	Compteur électronique autonome et bidirectionnel de visiteurs, opérationnel, accompagné de la remise d'un manuel d'utilisation, d'un inventaire du matériel, ainsi que des données brutes de comptage et des statistiques de fréquentation (entrées et sorties), exportables sous format numérique exploitable (Excel).

NB : Le prestataire devra assurer l'accompagnement technique de l'équipe FERMA pour la prise en main des opérations de montage, de démontage et de remontage du dispositif, ainsi que l'assistance nécessaire jusqu'à la réception définitive des prestations par Socodevi.

45. Coordination, calendrier et validations

Étape	Validation / résultat
1. Cadrage	Réunion de lancement ; remise fichiers, consignes d'identité, quantités et contraintes des salles ; calendrier consolidé.
2. Conception	Sélection technique, maquettes scénographiques, choix de toile et barres, scripts et essais de voix.
3. Prototype	Photo + bande brodée + système de suspension ; test de démontage /remontage ; validation voix off et traduction.
4. Production	BAT écrit avant impression de série ; bandes brodées remises par les coopératives ; assemblage et montage audio final.
5. Installation et réception	Premier montage, contrôle de stabilité et d'écoute, inventaire, formation, réception et corrections éventuelles.
6. Itinérance	Démontage, emballage, remise du kit autonome et des guides ; réinstallations ultérieures en option tarifée.

Le calendrier proposé par le prestataire devra identifier la période de broderie qui sera assurée par les coopératives et coordonner les deux composantes de la prestation unique. Dates et lieux exacts du premier montage, entre Khénifra et Beni Mellal : à confirmer par Socodevi.

Date prévisionnelle du vernissage de l'exposition photographique et sonore itinérante Racines résilientes – جذور صامدة : 20 décembre 2026.

Les soumissionnaires devront présenter un chronogramme d'exécution détaillé et réaliste, précisant les étapes de réalisation, les délais de validation et les ressources mobilisées pour garantir la livraison et l'installation de l'ensemble du dispositif dans les délais impartis.

Les prestations de production photographique, de scénographie et de postproduction audio devront être conduites simultanément, dans la mesure du possible, afin d'optimiser le calendrier d'exécution.

46. Dispositif de comptage et de suivi des visiteurs

Le prestataire devra proposer et fournir un dispositif de suivi de la fréquentation de l'exposition, adapté à son caractère itinérant, permettant de mesurer et de consolider le nombre de visites physiques dans les différents lieux d'accueil.

Le dispositif devra comprendre un système de comptage autonome, léger, démontable et réutilisable, ainsi qu'un outil de suivi numérique permettant de recueillir les statistiques de consultation des témoignages audio accessibles par QR codes intégrés dans les cartels.

Les données devront pouvoir être exportées sous format Excel et ventilées par date, lieu et région, afin de faciliter leur consolidation et leur intégration dans les rapports de suivi et les rapports annuels du projet FERMA.

Le prestataire devra également assurer l'installation, le paramétrage, les tests du dispositif et la formation de l'équipe FERMA à son utilisation et à la récupération des données.

Le système proposé devra respecter la confidentialité des visiteurs, privilégier une collecte anonyme des données et fonctionner, pour le comptage physique, sans dépendance permanente à une connexion Internet.

Fourniture d'un compteur électronique autonome et bidirectionnel de visiteurs : système de comptage physique par capteurs infrarouges, sans enregistrement d'images, permettant de distinguer les entrées et les sorties, avec mémorisation des données de fréquentation par jour, exportation des statistiques sous format Excel ou CSV, alimentation autonome et accessoires de fixation amovibles. Le dispositif devra être léger, facilement transportable et réinstallable dans les

différents lieux d'accueil de l'exposition itinérante FERMA, avec notice d'utilisation, garantie et formation à son paramétrage.

47. Droits, confidentialité et sécurité

Le prestataire s'engage à traiter les images et les données des participantes de façon confidentielle ; à fournir les fichiers et produits finaux avec les droits d'usage nécessaires selon les modalités contractuelles ; à faire respecter les exigences de sécurité électrique, de stabilité et de fixation autorisées par les espaces hôtes ; et à remédier aux défauts constatés à la réception. Aucun perçage ou accrochage ne sera réalisé sans validation du lieu d'accueil.

48. Candidatures et offres financières

Les candidats doivent soumettre une offre unique couvrant l'ensemble de la prestation, comprenant une note méthodologique intégrée, un planning, les profils de l'équipe, un portfolio, une description des moyens techniques et un devis détaillé en MAD HT. Le candidat peut mobiliser des compétences complémentaires sous sa responsabilité, tout en demeurant l'interlocuteur contractuel unique de Socodevi.

Le bordereau des prix distinguera les coûts unitaires, les coûts fixes et les options : nombre de portraits et bandes, matériel acquis/loué, première pose et dépose, transport, remontages ultérieurs, remplacement de pièces, Les broderies exécutées par les coopératrices ne doivent pas être incluses dans le prix de confection.

49. Durée du marché

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification au prestataire retenu et restera en vigueur jusqu'à la réception définitive et la validation de l'ensemble des livrables, y compris la remise des équipements, des supports techniques et des documents nécessaires à l'exploitation et à l'itinérance de l'exposition.

La durée du marché est fixée à un (01 mois).. Elle devra également couvrir les engagements contractuels relatifs aux garanties, au service après-vente et à l'assistance technique, selon les conditions convenues avec le prestataire.

Délai d'exécution de la prestation

Le délai d'exécution est estimé à **trois (3) semaines à compter de la signature du contrat ,prévue le 30 novembre 2026**, sous réserve du calendrier contractuel validé.

Ce délai comprend :

- La réunion de cadrage, la conception scénographique et la validation des maquettes et prototypes ;
- Le traitement et l'impression des photographies sur toile coton, ainsi que leur assemblage avec les bandes brodées fournies par les coopératives ;
- La fabrication et la fourniture des structures d'accrochage, du mur pêle-mêle et des équipements nécessaires à l'itinérance ;
- La préparation des cartels, de la signalétique;
- La livraison, l'installation initiale, les essais techniques et l'accompagnement de l'équipe FERMA au montage, au démontage et à la réinstallation de l'exposition.

L'ensemble des prestations devra être achevé au plus tard le 19 décembre 2026 à 18h, afin de permettre l'ouverture de l'exposition prévue le 20 décembre 2026.

Le prestataire devra soumettre, dès le démarrage, un chronogramme détaillé précisant les étapes d'exécution, les échéances de validation et les moyens mobilisés pour respecter les délais convenus.

50. Les critères d'évaluation

50.1. Évaluation technique 70%

Critère / sous-critère	Éléments d'appréciation	Pondération technique %
1. Présentation et capacités de l'agence, Moyens matériels et techniques	Activités, historique, effectifs et organisation générale. Disponibilité et adéquation des équipements de production proposés, accompagnés de leurs caractéristiques techniques.	**10**
2. Note méthodologique (2 pages maximum)	Présentation claire et illustrée de l'approche proposée pour la réalisation de la prestation. Compréhension de l'exposition et pertinence de l'approche éditoriale et scénographique ainsi que la disponibilité du matériel pour l'impression sur toile, les supports d'accrochage et l'aménagement de l'exposition.	**30**

3. Catalogue / Portfolio et références pertinentes	Qualité des réalisations similaires, pertinence des projets présentés et accessibilité des références en ligne Expérience dans des prestations comparables, notamment en scénographie, production photographique et installation d'expositions.	**20**
4. Compétences de l'équipe technique dédiée	Qualifications, expérience et adéquation des profils avec les prestations attendues.	**10**
TOTAL ÉVALUATION TECHNIQUE		**70%**

50.2. Évaluation Financière : 30%

L'offre financière:

2. Annexe 2: Bordereau des prix

Production photographique, de scénographie et d'installation d'une exposition itinérante

« Racines résilientes – جذور صامدة» Projet FERMA

N° poste	Quantité	Unité de mesure	Désignation et description des prestations	Prix unitaire HT (MAD)	Montant HT (MAD)
1	1	Forfait	**Conception scénographique et prototype** – Conception scénographique et maquette d'implantation de l'exposition sur la base du synopsis fournis par Socodevi et pour une salle d'administration publique – Réalisation et présentation d'un échantillon/prototype combinant photographie imprimée sur toile coton, bande brodée assemblée et dispositif de suspension.		
2	10	Portrait	**Production photographique sur toile coton (formats portrait et paysage)** – Référence indicative pour le format portrait : photographie visible de 60 × 80 cm, bande brodée visible de 60 × 15 cm, ensemble visible de 60 × 95 cm, hors marges techniques de couture et de suspension ; adaptation cohérente aux formats paysage. – Traitement et optimisation des photographies : retouche professionnelle, harmonisation colorimétrique, corrections de l'exposition, luminosité, contraste, balance des blancs, saturation, netteté et imperfections techniques.		

N° poste	Quantité	Unité de mesure	Désignation et description des prestations	Prix unitaire HT (MAD)	Montant HT (MAD)
			– Impression photographique grand format sur toile coton mate. – Fourniture de bandes de coton distinctes, préparées pour la broderie assurée par la coopérative. – Assemblage professionnel de la toile photographique et de la bande brodée.		
3	1	Forfait	**Scénographie et dispositif itinérant** – Paires de profilés aluminium haut/bas, avec finition aspect bois, embouts et attaches. – Rail ou cimaise modulaire avec finition bois ; structures autoportantes modulaires complémentaires. – Mur pêle-mêle démontable avec finition bois, cordages et pinces ; impression de photographies en petit format. – Cartels et légendes trilingues sur supports légers, finition bois. – Création et intégration des QR codes, tests, suivi des consultations et export des statistiques en Excel. – Panneaux d'introduction et signalétique ; kit d'éclairage LED réutilisable et accessoires. – Housses, tubes et protections de conditionnement pour le transport. – Fourniture d'un compteur électronique autonome et bidirectionnel de visiteurs.		

N° poste	Quantité	Unité de mesure	Désignation et description des prestations	Prix unitaire HT (MAD)	Montant HT (MAD)
4	1	Forfait	**Frais logistique de la mission globale (**frais de transport + hébergement +perdiem…) sur **site (Khénifra ou Béni Mellal, lieu à confirmer).**		
TOTAL (MAD)					
TVA 20%					
TOTAL TTC (MAD)					

Arrêté le présent bordereau des prix en Dirhams (MAD) Hors TVA à la somme de ……

Cette prestation est exonérée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

NB : Afin de permettre à Socodevi d'entamer rapidement le processus d'exonération de la TVA, le prestataire doit lui transmettre une copie de la facture pro forma dès la signature du contrat